

Utilité d'un service public de météorologie

Météo-France est l'Établissement public chargé par l'État de « surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes » (1). Pourtant, le programme « Action Publique 2022 » s'impose à ce service public. La véritable ambition de ce programme est de permettre un désengagement de l'État, y compris dans la sécurité des personnes et des biens. Et donc d'abandonner le terrain de l'expertise à une multitude d'officines météorologiques privées. Quelles conséquences ?

Météo-France est au cœur des **enjeux liés au changement climatique**. Au quotidien, il contribue à la **sécurité des personnes et des biens** en alertant sur les phénomènes météorologiques dangereux – via la carte de vigilance notamment. Il participe à l'étude du climat et à la prévision de son évolution au sein du **GIEC** (2).

Un service public est garant de l'adaptabilité aux besoins de la société, de l'égalité sur tout le territoire et de la continuité dans le temps du service rendu. On lui demande d'être transparent, neutre et fiable, voire impartial dans les rapports pour les classements communaux en **état de catastrophe naturelle**.

Contrairement à des entreprises privées, le service public n'est pas soumis à des critères de rentabilité à court terme.

Or, si certaines activités liées à la météorologie et au climat peuvent être sources de revenus, **beaucoup ne sont pas rentables** :

- collecter et produire des données pour permettre un suivi fin du climat en France et outre-mer
- faire des mesures de qualité et maintenir ces stations de mesure sur tout le territoire
- accompagner les usagers dans l'utilisation des données liées au changement climatique
- participer à la prévention des risques
- participer à la gestion des situations de crise
- garantir une information de qualité, impartiale et transparente
- chercher à améliorer la pertinence et la réactivité des procédures sur le terrain
- investir dans les moyens de calculs les plus puissants pour des prévisions toujours plus justes
- améliorer la recherche fondamentale sur l'atmosphère et sa modélisation, la neige, les interactions avec la mer, les nouvelles techniques de mesures...

L'État doit assumer pleinement le coût élevé de la production des données en assurant une exploitation opérationnelle de pointe « en bout de chaîne ». L'État doit garantir une égale protection des citoyens et des territoires, quel que soit leur localisation ou leur niveau de vie.

A l'instar de nos voisins anglais qui ont compris récemment qu'un service météorologique leader et performant était une grande richesse, il est temps de concevoir un véritable service public français de l'environnement pour le XXIème siècle. En mettant en synergie les différents acteurs de la prévention des risques, de la sécurité des personnes et des biens, du suivi et de l'adaptation au changement climatique, en les rapprochant au niveau local pour offrir à chaque collectivité, à chaque administration, à chaque secteur d'activité la meilleure assistance et le meilleur conseil.

1) Décret du 18 juin 1993 portant création de l'Établissement public Météo-France (2) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat